

Biodiversité à l'échelle communale

Dans le cadre de son Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), la commune de Beauvechain réunit différents acteurs locaux autour de la biodiversité. Un processus participatif qui implique de voir plus loin que le bout de son jardin.

Elle est longue la liste des actions et projets menés dans l'entité de Beauvechain pour favoriser la biodiversité et la nature locale. Il y a le suivi de l'avifaune migratrice et nicheuse permettant d'observer la migration des oiseaux. Ce projet à visée scientifique s'accompagne de séances de baguage des oiseaux auxquelles participent chaque année des centaines de curieux. Il y a aussi cette mare entièrement aménagée pour y accueillir la biodiversité locale et, autour, des totems didactiques et un ponton d'observation pour les écoles et les promeneurs. Il y a également cet écran qui s'étale dans le couloir principal de la maison communale, laissant entrevoir, aux yeux de tous, la vie qui éclot dans le nichoir à mésanges et la ruche communale. Il y a encore des vergers de variétés anciennes, un cimetière labellisé nature (*lire article p.20*), des nouveaux bâtiments communaux favorisant l'accueil des hirondelles, chauves-souris, chouettes...

Avis des acteurs locaux

En tout, une quarantaine d'actions figurent au programme du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) de Beauvechain. Sur pied depuis plus de 20 ans et renouvelé environ toutes les décennies, ce plan implique de nombreux acteurs de la vie locale, tant dans sa réflexion à la source que dans sa mise en oeuvre. Une Charte d'actions est en effet conçue à partir d'un travail collectif de consultation et d'échanges mené avec les citoyens et associations locales. La dernière charte date de 2010. La suivante est en cours de conception, suite à un Forum de discussion qui vient d'avoir lieu. Tous les habitants et partenaires associatifs y étaient conviés. « *C'est très intéressant d'arriver à mettre tout le monde autour de la table : chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, naturalistes, amoureux de la nature, Monsieur et Madame Tout-le-Monde...* », souligne Vincent Bulteau, conseiller en environnement de la commune. *L'idée est que chaque personne se sentant concernée par son cadre de vie puisse débattre de ses difficultés et voir ce qu'on peut faire ensemble pour progresser.* »

Encore faut-il parvenir à voir plus loin que le bout de son jardin... « *Faire de la participation citoyenne au niveau d'une communauté, c'est aussi faire prendre conscience aux gens que l'environnement, ce n'est pas que le petit bosquet ou le petit arbre qui se trouve au fond de leur jardin. Il s'agit de s'exprimer sur la biodiversité en général et d'avoir une vision d'avenir au niveau de leur village.* » Un village où la nature semble à portée de main, ce qui rend l'exercice paradoxalement plus compliqué : « *La conscientisation à la biodiversité et à l'environnement est inversement proportionnelle à l'état de l'environnement. Plus l'environnement est dégradé ou éloigné, plus les gens sont conscients de ce manque. Ici, les gens sont entourés de nature, mais n'ont pas toujours conscience de cette richesse et de l'importance de la préserver.* »

De la réflexion à l'action

De ces échanges ressortiront donc des intérêts pointés par les acteurs locaux. Le terreau de la Charte à venir. « *Il s'agira ensuite de faire la part des choses entre l'idéalisme et les réalités de terrain* », poursuit Vincent Bulteau. Partir des idées des citoyens pour ensuite élaborer un plan tenant compte des contraintes techniques et administratives, ainsi que de la volonté politique. « *Les citoyens, le politique et l'administration. Avec ce trépied, on tient debout, on atteint un certain équilibre* », pointe le conseiller en environnement.

La nouvelle Charte du PCDN devrait voir le jour d'ici deux ans, pour une durée de 5 à 10 ans. Les futures actions seront mises en place avec les partenaires locaux. Comme les années précédentes, l'idée est aussi de prendre part à des appels à projets régionaux ou émanant d'associations, à des initiatives de type Plan Maya ou Contrat de rivière. « *On participe à un maximum de projets, explique Vincent Bulteau. Ça ne sert à rien de recréer ce qui existe déjà. On essaie d'être opportunistes, de profiter d'une situation au profit de la nature.* »

Les services communaux participent activement à la réalisation de ces actions favorisant la biodiversité à l'échelle locale. A l'image de la transversalité pratiquée au sein de l'administration communale, par ailleurs en Agenda 21 local, sorte de planification du développement durable à l'échelle communale. C'est que Beauvechain a plus d'une corde à son arc.

Céline TERET

Contact :

Service environnement de la commune de Beauvechain -
010 86 83 13 - www.beauvechain.eu > Vie pratique
> Développement durable > PCDN

© Commune de Beauvechain

